



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
13 décembre 2018

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mr DUGIMONT (donne procuration à Me M-M MERCIER) et Mr DELSART (donne procuration à E. COLPAERT) absents excusés.

Secrétaire de séance : Dominique BULTEZ.

Approbation du CR précédent

**1°) Personnel communal technique : RIFSEEP**

Monsieur le Maire présente la mise en place du nouveau régime indemnitaire applicable au service technique. Le projet a été approuvé par le comité technique le 04 octobre dernier. Il rappelle que ce nouveau régime n'aura aucune incidence sur le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération qui sera appliquée au personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

N°2018/13/12-01

**2°) Télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité : Avenant**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune dispose d'une convention de télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité en date du 11/3/2014 signée avec le représentant de l'état. Il est proposé de poursuivre cette démarche pour la déployer aux actes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la démarche de dématérialisation des actes budgétaires soumis au contrôle budgétaire.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention avec le représentant de l'état. DIT que cette dématérialisation sera réalisée sous réserve de compatibilité avec le matériel informatique en place.

N°2018/13/12-02

**3°) Décision Modificative au Budget principal**

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2018/07/09-02

Suite aux observations de Mr le Percepteur, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil une décision modificative

DBM n°02/2018 Acquisition immeuble 2 rue à cailloux

Section	Chapitre	Article	Dépense	Recette
Investissement	2041412	Bâtiments et installations	-58 000€	
Investissement	2138	Acquisition immeuble 2 rue à cailloux	58 000€	

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.

N°2018/13/12-03

#### 4°) Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle le décès le 03 novembre dernier de Monsieur Bruno RENAUT, garde champêtre. Il est proposé au Conseil Municipal de demander l'avis du Comité Technique pour la suppression du poste au tableau des effectifs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'avis du CTP du CDG59.

#### 5°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE DE VERCHAIN-MAUGRE (U.S.V.M)

Monsieur BISISAUX présente la demande de Mr le Président de l'U.S.V.M qui sollicite une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.700 € (mille sept cents euros).

N°2018/13/12-04

#### 6°) Bons naissance : Caisse d'épargne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la caisse d'épargne Hauts de France a pris la décision de mettre un terme à l'offre « BON NAISSANCE » à compter du 28 février 2019. Cette offre délibérée en 2014 octroyait le versement par la commune d'un bon d'un montant de 35€ à chaque naissance dans les familles domiciliées au sein de la commune.

Les membres du conseil décident de revoir le sujet au cours de l'élaboration du budget.

#### DIVERS

EGLISE : Commande de la restauration des vitraux, avec suivi par l'architecte.

ECOLE : pas de changement des rythmes scolaires

BULLETIN MUNICIPAL : projet transmis à l'impression : réception des documents avant Noël pour distribution.

#### - **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE**

-Centre Bourg : délimitation du projet en cours.

-PLUi : Zonage en cours.

-Salle des sports intercommunale : la réunion publique s'est déroulée le 08 décembre dernier. Une seconde sera programmée selon l'avancée du projet.

FIBRE : dossier en cours, raccordement de la mairie et de l'école prochainement.

#### DATES A RETENIR :

21/12/2018 : enfants de l'école spectacle et chocolat

22/12/2018 de 14h à 16h Salle Y. DESREUX distribution des colis des Séniors.

Levée de séance à 19h45

**Certifié conforme au registre des délibérations,**

**Le Maire, Marc GILLERON**